

François DE RUGY

Député de Loire-Atlantique

Président de l'Assemblée nationale

Johanna ROLLAND

Présidente

NANTES MÉTROPOLE

2 Cours du Champ de Mars

44923 NANTES CEDEX 9

Nantes, le 25 septembre 2017

Objet : mesures de sécurité dans les transports en commun

Ref : FdR_28092017_589

Copies à :

Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur

Pascal BOLO, Président de la SEMITAN

Madame la Présidente, *Chère Johanna,*

J'ai reçu une délégation des agents de la Société d'économie mixte des transports en commun de l'agglomération nantaise (SEMITAN), syndiqués et non syndiqués.

Les 10 et 11 août derniers, des conducteurs se sont à nouveau fait agresser physiquement. En effet, ces violences se produisent de plus en plus fréquemment (coups, jets d'urine, injures...). Les agents de la SEMITAN s'inquiètent de la montée de ces violences et de l'insécurité grandissante qu'ils ressentent, ainsi que les usagers, dans les transports en commun.

Vous avez reçu la délégation avec Nicole KLEIN, Préfète de Loire Atlantique, en présence du Procureur de la République, de la Police Nationale et de la direction de la SEMITAN. Parmi les mesures annoncées figurent la présence de trente-quatre policiers supplémentaires pendant une semaine (du 1er au 9 septembre), le renforcement des effectifs de prévention de la SEMITAN, l'installation de caméras de vidéo-protection qui viendront compléter le dispositif actuel, ainsi que l'expérimentation de caméras piétons.

Ces mesures, qui vont dans le bon sens, sont insuffisantes pour les agents. Ils font le constat que les actions conjointes avec la police nationale et municipale ont montré leur efficacité avec des arrestations liées à des violences et au trafic de stupéfiants sur le réseau. Aussi, ils demandent que ces actions soient reconduites régulièrement.

Concernant les contrôleurs, ils demandent l'application de la loi SAVARY du 9 mars 2016, qui exposera le fraudeur au "délit de soustraction à relevé d'identité", passible de deux mois de prison et de 7500 euros d'amende. Selon cette loi, tout utilisateur des transports publics devra pouvoir justifier de son identité et en cas de fuite, le contrôleur sera autorisé à l'immobiliser en attendant l'arrivée d'un policier.

En appliquant cette loi, plus de pouvoirs seront donnés aux contrôleurs qui aujourd'hui sont dépassés par les situations d'agressions.

Je vous informe que j'ai adressé un courrier à Gérard COLLOMB, Ministre de l'Intérieur, en ce sens et pour soutenir la création d'une véritable "police" des transports en commun associant conjointement la police Nationale et le réseau SEMITAN comme cela existe à la SNCF et à la RATP.

Cette évolution des moyens, de leur organisation, et de leur affectation me paraît nécessaire pour améliorer la sécurité des agents et des utilisateurs de notre réseau de transports en commun, d'autant plus que sa fréquentation est en constante augmentation.

Seriez-vous prête, Madame la Présidente, à soutenir cette proposition avec moi auprès du Ministre de l'Intérieur?

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement, François de Rugy

François DE RUGY